

Avant-propos

Transports terrestres et développement économique

Par Frédéric CUVILLIER *

Avec une part de 4,7 % du PIB, les transports constituent une branche majeure de notre économie. Ce secteur emploie, rappelons-le, 1,3 million de personnes (en équivalents temps plein) et représente 14 % des dépenses de consommation des ménages français. Je souhaite, et c'est le sens de mon action et de celle de mes services, que la mobilité intègre les impératifs de respect de l'environnement. Je souhaite bâtir une mobilité durable. Nous n'oublions pas que Paris accueillera la prochaine conférence sur le climat en 2015.

Les contraintes économiques, les préoccupations écologiques, l'évolution de la démographie, le changement des habitudes et des attentes des usagers poussent à l'émergence de nouvelles pratiques, qui irriguent le monde du transport et, plus largement, l'ensemble des autres branches de l'économie, comme les nouvelles technologies de l'information.

La politique des transports s'adapte à ce contexte. La France a ainsi œuvré activement à la signature par onze États membres, en marge du Conseil des ministres européens des transports du 5 juin 2014 à Luxembourg, d'une déclaration concernant l'harmonisation sociale du transport routier de marchandises au niveau européen : notre objectif est le renforcement de l'efficacité de la régulation du transport routier, la convergence sociale et la garantie d'une concurrence saine et loyale dans ce secteur.

Cette déclaration de principe constitue un message fort adressé à la Commission et au Parlement européen sur les priorités à défendre dans le domaine du transport routier de marchandises pour les prochaines années.

Nous avons également présenté le 16 mai 2014 au commissaire européen chargé de la concurrence, Joaquín Almunia, un plan de relance autoroutier qui concerne une vingtaine d'opérations, pour un montant de 3,6 milliards d'euros, à la charge exclusive des concessionnaires d'autoroute. Il s'agit d'opérations de grande importance pour le réseau autoroutier, permettant de le moderniser, de l'adapter aux évolutions du trafic et donc de le fluidifier, d'améliorer la sécurité des usagers, de réaliser des travaux de mise aux normes environnementales.

Nous souhaitons aussi moderniser le transport ferroviaire dans notre pays. Tel est le but du projet de loi que le gouvernement a présenté au Parlement. La nouvelle SNCF verra le jour le 1^{er} janvier 2015.

Dans le même esprit, je réunit périodiquement une conférence avec l'ensemble des agents économiques du transport ferroviaire de fret. Cinq groupes de travail thématiques ont été constitués :

- ✓ les domaines de pertinence du fret ;
- ✓ le fret de proximité ;
- ✓ le fret et les grands ports maritimes ;
- ✓ l'utilisation de l'infrastructure et la tarification ;
- ✓ l'innovation dans le fret ferroviaire.

S'agissant d'innovation, j'observe avec satisfaction qu'en avril dernier, le train de fret le plus long d'Europe a effectué avec succès une deuxième batterie de tests, validant ainsi sa faisabilité technique avant de passer à son exploitation commerciale envisagée à une échéance de deux ans (en 2016) sur les grands corridors de fret européens. Nous devrions alors voir circuler des trains de 1 500 mètres de long et de 4 000 tonnes, tractés par deux locomotives. Ainsi renforcera-t-on la compétitivité du fret ferroviaire, et le rendra-t-on plus attractif pour les chargeurs français et européens.

J'ai aussi amorcé au printemps dernier le retour de l'État dans les transports intelligents, appliquant les nouvelles technologies aux transports afin de soutenir cette filière d'excellence française. L'État y sera tout à la fois stratège, facilitateur et financeur.

Je me réjouis que la revue des *Annales des Mines* ait choisi de consacrer ce numéro aux transports. Je ne doute pas que la qualité des articles sera source d'inspiration et de progrès pour ses nombreux lecteurs.

Note

* Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche.